

PROFIL DES PRÉVENUS

Analyse des données du *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*

Mylène Boutet¹, Gisèle Lafond² et Jean-Pierre Guay, Ph.D³.

La détention préventive constitue une préoccupation importante des différents acteurs des systèmes judiciaires et correctionnels, principalement en raison des enjeux financiers et sécuritaires qui s'y rattachent. Un *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001* (Robitaille, Guay & Savard, 2002) a été dressé à partir d'un questionnaire administré, lors d'entrevues, à 1 726 répondants issus de 11 établissements de détention et de 20 directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert (DESMO) du Québec. Bien que ce portrait ne semble pas suggérer de différences entre les personnes contrevenantes soumises aux diverses mesures correctionnelles, la présente analyse met en évidence les caractéristiques qui se rapportent plus particulièrement aux personnes prévenues. Dans l'ensemble, les relations entre les différentes variables se rapportant aux personnes prévenues sont relativement faibles, comme le démontre le phi. Cependant, les questions d'ethnicité, d'appartenance à un réseau criminalisé, la lourdeur du profil correctionnel, le manque de relations avec l'intervenant correctionnel font partie des principaux éléments qui tendent à distinguer cette clientèle. De plus, contrairement aux autres personnes interrogées, il semble que la clientèle correctionnelle ait bénéficié, dans une moindre proportion, de mesures en milieu ouvert. Une telle constatation n'est pas sans soulever un certain questionnement. En effet, dans quelle mesure ont-ils pu démontrer leur capacité à respecter des conditions et des engagements?

Au cours de la dernière décennie, la détention préventive a connu un taux de croissance constant au Québec, dans les provinces canadiennes et dans les pays européens. Ainsi, au Québec, entre les années 1999-2000 et 2004-2005, la population moyenne quotidienne de personnes prévenues présentes dans les établissements de détention s'est accrue de 47,6 %. Ce phénomène soulève plusieurs questionnements liés à la fois à la présomption d'innocence, aux impératifs relevant de la protection du public et à l'utilisation de l'incarcération.

¹ Mylène Boutet, assistante à la recherche au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), été 2006 et étudiante à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

² Gisèle Lafond, agente de recherche à la Direction générale des services correctionnels du Québec (MSP).

³ Jean-Pierre Guay, professeur adjoint à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Par ailleurs, cette hausse, en plus des pressions exercées sur la capacité carcérale, exige l'adaptation des infrastructures au regard de l'évolution du nombre de personnes contrevenantes et de leurs particularités. Les coûts engendrés par les contraintes en matière de sécurité et les besoins d'encadrement de cette clientèle grandissante s'ajoutent aux frais dévolus pour la garde et l'hébergement. Au Canada, les enjeux liés à la détention préventive font régulièrement partie des discussions lors des rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres responsables de la Justice ou de la Sécurité publique. Ces discussions portent surtout sur les facteurs contribuant à l'accroissement de cette catégorie de population correctionnelle (communiqué SCICS, 2005).

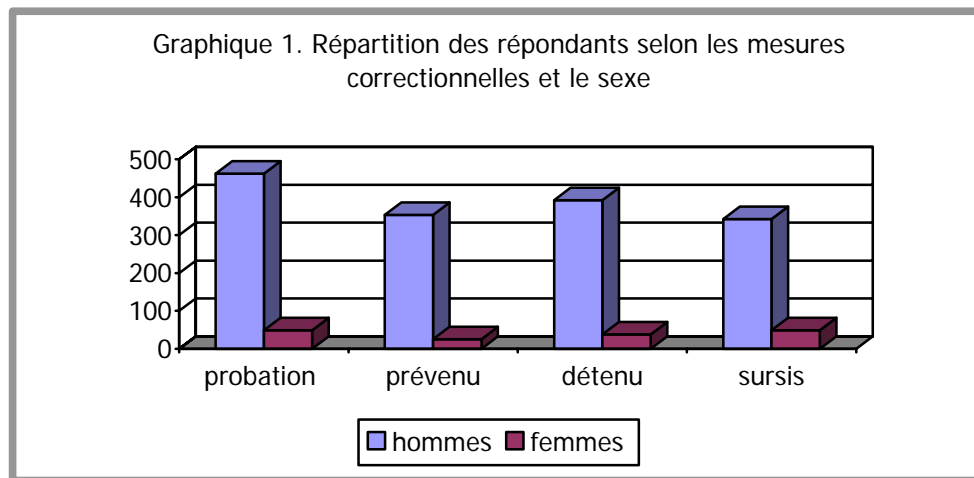
Même si la détention préventive est de plus en plus utilisée par les tribunaux, cette mesure demeure pourtant peu connue et peu documentée. À cet égard, la France a institué, depuis quelques années, la Commission nationale de suivi de la détention provisoire chargée de colliger les données juridiques, statistiques et correctionnelles relatives à cette mesure et de publier annuellement un rapport faisant état de son évolution (Clément, 2005). Bien que le Québec ne dispose pas d'une telle instance, l'analyse des données obtenues lors de la recherche sur le portrait de la clientèle correctionnelle réalisée en 2001 peut constituer un premier jalon permettant de mieux connaître cette clientèle, de préciser ses caractéristiques et de cerner ses besoins. Cette analyse apparaît d'autant plus appropriée que la *Loi sur le système correctionnel du Québec* prévoit qu'une « personne prévenue peut, sur une base volontaire, bénéficier des programmes et services offerts dans l'établissement où elle est incarcérée⁴ ».

À l'occasion de la recherche de 2001 portant sur la clientèle correctionnelle du Québec, était considérée comme prévenue « une personne incarcérée dans un établissement de détention provincial en attendant l'issue de son procès ». Cette définition permettait de distinguer cette catégorie de personnes des individus condamnés, terme qui se réfère à une « personne incarcérée dans un établissement de détention provincial afin de purger une peine d'emprisonnement de moins de deux ans » (Robitaille, 2001).

⁴ Article 24 de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*, L.Q. 2002, c. 24.

Méthodologie

Bien que 1 726 sujets aient été interrogés lors de la recherche de 2001, il a été jugé opportun, en raison d'un nombre considérable de valeurs manquantes chez certaines variables considérées comme cruciales, d'effectuer les présentes analyses à partir de 1 710 répondants. La répartition de ceux-ci, en fonction des mesures correctionnelles dans lesquelles ils ont été recrutés, est la suivante :



Comme l'indique le graphique 1, les 378 prévenus constituaient 22,1 % de la clientèle interrogée. Ils se composent majoritairement d'hommes (93,4 %), alors que 25 femmes prévenues ont été rencontrées (6,6 %). Près de la moitié des prévenus sont âgés de 26 à 40 ans, soit 49,1 %, leur moyenne d'âge étant de 34,7 ans. À titre indicatif, mentionnons que la moyenne d'âge des personnes détenues préventivement au Québec entre 1981 et 1985 était de 27,6 ans (Garceau, 1990). En ce qui a trait à l'état civil, 54,6 % sont célibataires. Leur langue maternelle est le français (65,5 %), 71 % se disent catholiques et, parmi ceux-ci, 57,1 % ne sont pas pratiquants.

Les résultats de la recherche de 2001 ont été obtenus grâce à un questionnaire comprenant 161 questions fermées, lesquelles demandent une réponse précise et ponctuelle. L'administration

de ce questionnaire s'est faite lors d'entrevues entre chacun des sujets à l'étude (1 726) et l'équipe d'intervieweurs temporaires, engagés par la Société de criminologie du Québec. Ils ont visité systématiquement 11 établissements de détentions et 20 DESMO sélectionnés préalablement au hasard parmi la liste des établissements de la province.

Les principaux thèmes abordés concernent le cheminement scolaire et professionnel du répondant, ses sources de revenus, son milieu familial actuel et passé, ses relations conjugales et interpersonnelles, sa santé physique et mentale ainsi que ses problèmes de violence ou de consommation. Puisque le questionnaire abordait légèrement la criminalité de l'individu, il a donc été jumelé avec les dossiers correctionnels des répondants issus du système DACOR (dossiers administratifs correctionnels) de la Direction générale des services correctionnels (DGSC). Cependant, selon les auteurs du *Portrait* de 2001, la prudence est de mise puisque « les informations contenues dans les dossiers officiels sont parfois incomplètes et comportent généralement leurs propres sources d'erreurs » (Robitaille, Guay & Savard, 2002).

Résultats et discussion

Bien qu'aucune relation significative n'ait été observée au sujet de la formation scolaire, 67,0 % des prévenus affirment avoir abandonné l'école avant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, et ce, en moyenne à 16 ans. Généralement, ils ont terminé leurs études en IV^e secondaire. Quant à leur situation socio-économique, 46,1 % travaillaient au moment de la prise en charge par les services correctionnels, mais seulement le tiers des prévenus ont affirmé avoir travaillé continuellement depuis la fin de leurs études. Parmi ceux-ci, 27,0 % mentionnent que les problèmes avec la justice expliquent les périodes d'inactivité. Le tableau qui suit démontre les relations pertinentes relevées lors des analyses, quoique relativement faibles comme l'indiquent les phi.

Tableau II. Comparaison entre les prévenus et les répondants des autres mesures selon la situation socio-économique

	Pourcentage		phi	n
	Prévenus	autres répondants		
Se considère apte au travail	86,1	81,7	0,048 *	1690
Source de revenu : aide sociale	13,0	18,9	- 0,065 **	1710
Source de revenu : travail au noir	13,2	6,5	0,102 **	1710
Source de revenu : chômage	1,1	4,5	- 0,075 **	1710
A des dettes	42,4	56,4	- 0,117 **	1694
Source de revenu des parents : travail au noir	3,2	1,1	0,068 **	1710

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$

Une plus faible proportion des répondants déclarant être prestataires de l'aide sociale sont des prévenus. Par contre, ils affichent un plus haut pourcentage en ce qui a trait au travail au noir, soit 13,2 % contre 6,5 % chez les autres répondants. Notons que le travail au noir est davantage la principale source de revenu des parents chez les prévenus que chez les autres répondants.

D'après leurs déclarations, 59,5 % des prévenus ont affirmé avoir vécu des périodes hors du domicile familial au cours de leur adolescence et, parmi eux, 29,9 % résidaient en centre d'accueil. Au moment de la prise en charge par les services correctionnels, 59,1 % des prévenus déclarent avoir un conjoint et, dans 46,2 % des cas, ils qualifient cette relation de très satisfaisante. Le tableau III souligne les relations significatives signalées entre les prévenus et les autres répondants selon leurs relations interpersonnelles et familiales.

Tableau III. Comparaison entre les prévenus et les répondants des autres mesures selon les indicateurs associés aux relations interpersonnelles et familiales

	Pourcentage		phi	n
	prévenus	autres répondants		
Citoyenneté canadienne	94,2	97,7	- 0,083	1697
Pays de naissance : Canada	82,5	92,5	- 0,140**	1696
Pays de naissance de la mère : Canada	73,7	90,5	- 0,205**	1694
Pays de naissance du père : Canada	71,9	89,7	- 0,211	1690
Appartenance à une minorité ethnique	18,0	9,3	0,115 **	1603
Victime de discrimination par les employés des services correctionnels	20,0	11,3	0,108 *	381
A abusé sexuellement de l'un de ses enfants	0,0	2,8	- 0,079 *	1033
A un domicile fixe	72,9	87,6	- 0,169	1676
A un domicile dans un centre urbain	61,5	45,8	0,130 **	1634
Amis membres d'un gang criminel	28,8	20,9	0,078 **	1445
Amis ayant une influence positive	78,3	72,8	0,052 *	1463
Amis ayant une influence négative	55,7	45,7	0,083 **	1462
Conjoint juge les amis corrects	67,5	76,2	- 0,083**	1098
Changer d'amis pourrait aider	48,7	55,5	- 0,056 *	1562
Se faire dépanner par la famille pourrait aider	65,4	58,7	0,056 *	1639
Faire appel aux autres pourrait aider	25,9	17,8	0,085 **	1710
Faire appel aux ressources pourrait aider	8,5	16,6	- 0,095	1710

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Ces relations semblent démontrer que, comparativement aux autres répondants, deux fois plus de prévenus déclarent appartenir à une minorité ethnique et qu'une proportion plus élevée d'entre eux a été victime de discrimination en raison de sa nationalité. En outre, le Canada n'est pas le pays de naissance du père ni de la mère des prévenus dans une plus forte proportion. Dans ce contexte, un pourcentage légèrement moins élevé de prévenus (94,2 %) que des autres répondants (97,7 %) déclarent avoir la citoyenneté canadienne. Un pourcentage moindre de prévenus, soit 72,9 % comparativement à 87,6 % des répondants des autres mesures, ont révélé avoir un domicile fixe lors de leur prise en charge par la DGSC.

Alors que 3,2 % des personnes en détention préventive ont déclaré avoir abusé sexuellement d'un enfant au cours de leur vie, une relation significative démontre qu'aucun d'entre eux n'a abusé sexuellement de l'un de ses enfants (0,0 %) comparativement à 2,8 % chez les autres répondants.

De façon significative, il ressort que les prévenus sont plus nombreux à avoir des amis membres d'un gang ou d'un réseau criminel organisé, plus nombreux à avoir des amis ayant une influence négative sur eux, moins nombreux à avoir un conjoint qui juge leurs amis corrects et moins nombreux à croire que changer d'amis pourrait les aider.

La section suivante fait état des facteurs criminogènes liés aux prévenus ainsi qu'aux comparaisons entre ces derniers et les répondants des autres mesures dans les cas où des relations pertinentes mais significativement faibles ont été observées, lesquelles sont regroupées dans le tableau IV.

Parmi les sujets ayant déclaré avoir consommé de la drogue dans la période d'un an précédant la prise en charge par les services correctionnels, 68,8 % sont en détention préventive, comparativement à 54,1 % qui sont soumis à d'autres mesures correctionnelles. En ce qui concerne les délits les plus graves inscrits à leurs dossiers, 30,4 % des prévenus ont commis des délits contre les biens et 25,3 % des crimes contre la personne.

Pour ce qui est des mesures correctionnelles en milieu fermé, davantage de prévenus ont purgé une peine dans un établissement pénitencier (25,5 % contre 12,3 %). Parmi l'ensemble des répondants ayant été détenus cinq fois ou plus (au provincial ou au fédéral), plus du tiers sont des prévenus. Selon les répondants déclarant avoir des antécédents adultes, le pourcentage de prévenus est plus élevé.

Peu de prévenus ont bénéficié de mesures en milieu ouvert telles que le sursis, la probation ou les travaux communautaires. Pour chacune d'elles, des écarts significatifs sont relevés entre les prévenus et les autres répondants : si 19,2 % des prévenus ont été condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis, 80,8 % n'ont pas bénéficié d'une telle mesure ; si 44,6 % des prévenus ont eu une probation, 54,6 % n'ont pas été soumis à une telle ordonnance et si 19,2 % des prévenus ont effectué des travaux communautaires, 80,8 % n'en ont pas effectué.

Parmi les programmes et services susceptibles d'aider les prévenus, le tableau V illustre les principales relations observées lors de l'analyse, bien qu'elles soient significativement faibles.

Tableau V. Comparaison entre les prévenus et les autres répondants selon les besoins en matière de programmes et de services

	Pourcentage		phi	n
	prévenus	autres répondants		
Améliorer les connaissances scolaires	64,8	55,1	0,080 **	1656
Apprendre un métier	61,5	55,1	0,053 *	1644
Donner et conserver de bonnes habitudes de travail	61,1	49,7	0,094 **	1634
Intégrer le marché du travail	45,8	53,1	- 0,061 *	1593
Participation à un groupe sportif	62,3	49,2	0,108 **	1657
Personne-ressource à qui confier ses problèmes	66,7	57,1	0,081 **	1607
Cours de croissance personnelle	57,7	48,1	0,079 **	1665
Ressource pour un problème de jeu ou de consommation	55,5	48,2	0,060 *	1284
Accès à une cure de désintoxication	46,3	34,2	0,103 **	1271
Conseil pour se sortir seul d'un problème de jeu ou de consommation	55,0	43,7	0,093 **	1215

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$

Parmi les prévenus, 62,3 % considèrent que de se joindre à une équipe sportive pourrait les aider, comparativement à 49,2 % des autres répondants. Cette préférence ne semble pas étrangère à leur mode de vie antérieur à l’incarcération et à l’importance qu’ils accordent à l’adhésion à un groupe. Par ailleurs, parmi ceux qui aimeraient avoir accès à une cure de désintoxication, 46,3 % sont des prévenus alors que la proportion des autres répondants est de 34,2 %.

Quant à la prise en charge par la DGSC, les prévenus soulèvent plusieurs lacunes, comme tend à le démontrer le tableau suivant. À ce chapitre, les résultats obtenus présentent des relations significativement plus élevées que les précédentes, d’après la valeur des phi.

Tableau VI. Comparaison entre les prévenus et les autres répondants selon leur appréciation de la prise en charge par les services correctionnels

	Pourcentage		phi	n
	prévenus	autres répondants		
A rencontré son agent	24,8	86,3	- 0,567 **	1645
A confiance en son agent	61,1	81,6	- 0,134 **	1224
A le sentiment que son agent peut l'aider	61,1	80,6	- 0,128 **	1242
A le sentiment que son agent veut surtout le contrôler	36,6	19,5	0,111 **	1230
A bâti un plan de suivi avec son agent	35,8	69,1	- 0,188 **	1239
Approuve ce plan de suivi	63,4	86,5	- 0,140 **	848
A reçu de l'information sur les ressources pouvant l'aider	36,6	68,3	- 0,269 **	1597
A bénéficié des démarches pour être dirigé vers des ressources	11,1	41,8	- 0,261 **	1457
Considère que ce qui a été fait jusqu'à maintenant est utile et nécessaire	49,0	74,1	- 0,224 **	1611
Se considère comme motivée et collaboratrice	92,4	95,2	- 0,051 *	1641
Est considérée par son agent comme une personne motivée et collaboratrice	81,8	90,5	- 0,071 *	1009
Connaît les règles et obligations	78,3	92,8	- 0,164 **	1421
Connaît les manquements aux règles	83,1	92,5	- 0,109 **	1430
Connaît ses droits	62,0	79,9	- 0,142 **	1443
Admet que les informations recueillies sur lui son indispensables et utiles	60,8	76,7	- 0,116 **	1361

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Quant à la relation avec leur agent, seulement 24,8 % des prévenus déclarent avoir rencontré celui-ci, comparativement aux autres répondants qui, dans 86,3 % des cas, ont fait la rencontre de leur intervenant correctionnel. D'autres relations négatives sont soulevées : les prévenus ont davantage de problèmes de communication que les autres répondants, ils manquent d'information en ce qui concerne les ressources et les services, ils n'ont pas établi de lien de confiance avec leur agent, ce qui fait en sorte qu'ils croient davantage que ce dernier veut surtout les contrôler.

Conclusion

La détention préventive est une mesure qui nécessiterait une mise à jour continue des données concernant la clientèle qui la compose. D'ailleurs, les résultats présentés dans la recherche de 2001 constituaient une première étape rendant accessibles certains renseignements sur les prévenus. Le présent exercice met en lumière certaines particularités de cette clientèle. Ainsi, nous pouvons constater que la clientèle en détention préventive présente une trajectoire correctionnelle différente de celle des autres répondants interrogés, dont celle d'avoir été rapidement orientée vers le milieu fermé, et ce, dès les premiers actes criminels. Elle semble être une clientèle marginalisée, c'est-à-dire dont les indices d'intégration sociale paraissent plus faibles que chez les autres répondants et, par le fait même, elle présente une criminalité plus lourde autant en raison de son parcours correctionnel que de ses antécédents.

Bien qu'il s'agisse d'une étude qui remonte à 2001 et qui porte sur un échantillon restreint, la présente analyse vient ajouter certaines spécificités relatives aux prévenus. Cependant, la collecte d'information sur leurs caractéristiques devrait être poursuivie. En effet, les enjeux financiers et sécuritaires liés à la garde de cette clientèle par les services correctionnels justifient la poursuite des études sur ce sujet. De plus, en raison de la croissance rapide du nombre de prévenus dans les établissements de détention depuis 2000, il serait opportun de suivre l'évolution de leurs caractéristiques par des études plus approfondies ou par l'analyse des données correctionnelles du système DACOR. En terminant, mentionnons qu'il serait important de demeurer attentif au mode de prise en charge des personnes en détention préventive au regard des liens avec le personnel correctionnel.

Références

CLEMENT, P. (2005). *Installation de la Commission nationale de suivi de la détention provisoire*, Garde des sceaux, ministre de la Justice, Paris, www.justice.gouv.fr

COMMUNIQUÉ (2005). *Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice*, Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, Ottawa, www.scics.gc.ca

GARCEAU, M-L. (1990). *La détention provisoire au Québec : une pratique judiciaire courante*, Criminologie XXIII, 1, p. 117-134.

ROBITAILLE, C. (2001). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Guide de formation du personnel intervieweur, Société de criminologie du Québec, Montréal.

ROBITAILLE, C., GUAY, J-P. et SAVARD, C. (2002). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du Ministère de la Sécurité publique du Québec, 128 p.